

# **Télétransmission des titres de recette : les avantages**

**Le protocole d'accord national  
de télétransmission signé le  
24 juin 2006 permet la mise en  
œuvre de la télétransmission de  
la facturation de prestations hors  
dotation annuelle de financement**



## Qui sont les acteurs ?

- Les Établissements publics de santé (EPS),
- Les Établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC),
- Les comptables publics.

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) a obtenu la validation de la Direction générale des finances publiques et accepte les flux des EPS/ESPIC concernés par le dispositif.

## Quelles sont les prestations concernées ?

- Forfaits techniques de scannographie et d'IRM réalisés dans le cadre de la co-utilisation de matériel par des praticiens libéraux,
- Produits pharmaceutiques rétrocedés,
- Ticket modérateur des frais de séjour, forfait journalier hospitalier et forfait journalier du jour de sortie des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire ;
- Ticket modérateur des actes et consultations réalisés en soins externes pour les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire.

## Quel est le rôle de la CNMSS ?

Elle adresse à l'établissement de santé, à son trésorier ou à son comptable, des retours d'information relatifs aux paiements ou aux rejets des prestations sous la Norme ouverte d'échange entre la maladie et les intervenants extérieurs (NOEMIE).

## Quels sont les atouts de la télétransmission ?

**Pour les établissements de santé → un traitement facilité par :**

- la suppression de l'envoi de titres de recettes papier à la CNMSS,
- de meilleurs délais de remboursement.

**Pour les trésoriers et comptables → une comptabilité facilitée par :**

- la réception des retours NOEMIE dès traitement des flux par la CNMSS,
- la restitution du numéro de facture télétransmis.

## Contacts

- CNMSS  
83090 TOULON CEDEX 9
- [www.cnmss.fr](http://www.cnmss.fr)



**Pour le traitement des flux :**

**CNMSS/DIP/SDGP/SES**

**Tél. : 04 94 16 39 66 - Fax : 04 94 16 96 82**

**Pour les renseignements techniques**

**CNMSS/DIP/SDGP/PPS**

**Tél. : 04 94 16 97 01 - Fax : 04 94 16 38 32**